

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique



Soixante-dix neuvième Assemblée mondiale de la Santé OMS Genève

Déclaration du Sénégal :

Point 12.2	Santé mentale
Document	A79/5, EB158/13
Action attendue	Prendre note du rapport
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Le Sénégal se félicite de l'attention accordée par les organes directeurs de l'OMS à la santé mentale, pilier essentiel de la santé globale et du développement durable.

Conformément aux résolutions pertinentes de cette Assemblée et au Plan d'action global pour la santé mentale 2013–2030, le Sénégal a inscrit la santé mentale parmi ses priorités émergentes de santé publique, guidant ses actions en matière de promotion, de prévention et de prise en charge, y compris dans les contextes d'urgences.

Notre pays fait face à une augmentation des troubles mentaux, psychosociaux et liés à l'usage de substances, affectant particulièrement les jeunes et les populations en situation de précarité, et exacerbés par les crises sanitaires, le chômage, l'urbanisation rapide et la stigmatisation persistante. Le système national reste confronté à des

contraintes structurelles : centralisation des soins spécialisés, insuffisance des ressources humaines qualifiées, faible financement et intégration encore limitée dans les soins de santé primaires.

Monsieur le Président,

Face à ces enjeux, le Sénégal poursuit le renforcement du leadership et de la gouvernance dans ce domaine. Ceci inclut l'existence d'une structure dédiée à la santé mentale au sein du ministère de la Santé, la révision en cours du cadre juridique pour une meilleure protection des droits humains, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique national de santé mentale, en étroite collaboration avec les partenaires. Dans une approche fondée sur le cycle de vie, une importance particulière est accordée à la santé mentale maternelle, infantile et des adolescents, à la psychiatrie communautaire, à la prévention du suicide et à l'intégration des compétences psychosociales dans les milieux scolaires.

Le Sénégal renforce en parallèle l'extension du programme (mental Health global action programme (mhGAP) le développement de services de proximité et l'accès aux médicaments psychotropes essentiels. En situation d'urgence, des équipes mobiles d'intervention psychosociale sont déployées, même si des efforts restent nécessaires pour consolider la coordination multisectorielle.

Monsieur le Président,

Le Sénégal réaffirme son engagement à renforcer l'intégration de la santé mentale dans les soins primaires, à accroître les financements dédiés, à développer les services communautaires, à lutter contre la stigmatisation et à améliorer les systèmes d'information et de recherche. Il appelle à un renforcement de la coopération internationale en faveur des pays à ressources limitées, afin que la santé mentale devienne accessible à toutes et tous, conformément au principe de couverture sanitaire universelle.

Je vous remercie de votre aimable attention